BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 746

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

954 508 693 RCS Lyon.
GUYOT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 665960.00 EUR.
Adresse : 230, Route Des Fontaines, 69440 Taluyers.
Oppositions : Article L236-14 du code de commerce..
Commentaires : GUYOT Société par Actions Simplifiée au capital de 665 960 euros Siège social : TALUYERS (69440) - 230 route des Fontaines 954.508.693 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LYON du 11/12/2019, il a été prévu l'apport à titre de fusion par la société VIGNOBLES DUPLESSIS-GUYOT, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros dont le siège social est à JONQUIERES (84150) - Chemin du Haut Débat, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 433.244.340, à la société GUYOT, société absorbante susvisée, de tout l'actif de la société VIGNOBLES DUPLESSIS-GUYOT évalué à 92.954,42 € et la prise en charge du passif de la société absorbée par la société absorbante, évalué à 62.912,79 €, soit un apport net de 30.041,63 €. La société GUYOT détenant la totalité des parts composant le capital social de la société VIGNOBLES DUPLESSIS-GUYOT, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. prime de fusion : néant dépôt du projet de fusion au nom de la société GUYOT au greffe du Tribunal de Commerce de LYON le 3 janvier 2020 et au nom de la société VIGNOBLES DUPLESSIS-GUYOT au greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON le 3 janvier 2020. Pour avis M. Patrick TAYOL, gérant de la société FINAGATHE, Présidente de la société GUYOT.